



Référence du dossier: OFT / BAV-052.1-00004/00001

Communiqué de presse

19 janvier 2015

Feu vert de l'OFT aux travaux du noeud ferroviaire de Renens

L'Office fédéral des transports (OFT) a approuvé les travaux des CFF en gare de Renens et à proximité. Les aménagements ferroviaires à réaliser amélioreront l'accès des voyageurs aux trains et permettront de faire circuler davantage de trains régionaux et grandes lignes sur le tronçon entre Renens et Lausanne. Ces aménagements font partie du programme Léman 2030, qui a pour objectif de développer le réseau ferré et d'augmenter l'offre ferroviaire sur l'Arc lémanique.

L'OFT a rendu sa décision d'approbation des plans le 16 janvier 2015. Le projet de Renens, très complexe et composé de plusieurs volets, inclut le renouvellement des installations de sécurité et de gestion de la circulation des trains (enclenchement), la construction d'une 4e voie et d'un saut-de-mouton (pont ferroviaire), l'adaptation des quais (rehaussement, prolongement, élargissement) et un nouveau passage sous-voie. A ces mesures ferroviaires s'ajoutent la construction d'une nouvelle interface pour le futur tram t1, d'une passerelle ("Rayon Vert") et d'un nouveau passage inférieur pour le trafic motorisé et la mobilité douce.

La Confédération investit plus de 550 millions de francs dans ces travaux, le reste est pris en charge par le canton de Vaud et les autorités locales. L'aménagement du noeud ferroviaire de Renens est un maillon essentiel du programme Léman 2030. Ce programme, financé pour la plus grande partie par des crédits fédéraux, prévoit la réalisation à l'horizon 2025 d'un ensemble de projets devisés à quelque 3 milliards de francs au total.

Les travaux de Renens ont été mis à l'enquête publique au printemps 2013. L'OFT avait reçu une dizaine d'oppositions, émanant principalement de riverains. A l'issue de sa procédure d'examen et moyennant la fixation de charges à l'encontre des CFF,





Référence du dossier: OFT / BAV-052.1-00004/00001

l'OFT a conclu que le projet est conforme aux prescriptions légales régissant la réalisation de mesures d'infrastructure ferroviaire.

Renseignements:

Office fédéral des transports
Information
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch